

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, , Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Jacqueline BLAIN, M. Antoine SANTOS, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
M. Pascal BROCHARD qui donne pouvoir à Mme Emilie DUPREY

Date de la convocation : 11/12/2025

M. Gilbert ARRIVE est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-12/01

OBJET : RENOVATION ENGERETIQUE DE LA SALLE PASTOURELLE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le dossier de consultation des entreprises ;

Considérant qu'une consultation a été lancée du 2 au 26 septembre en vue du remplacement de la chaufferie de la salle des fêtes « La Pastourelle » ;

Considérant que deux entreprises ont remis une offre dans les délais impartis ;

Considérant que le bureau d'études AREA, maître d'œuvre de l'opération, a procédé à l'analyse des offres conformément aux critères fixés dans le règlement de consultation ;

Considérant que le rapport d'analyse des offres a été présenté le mercredi 19 novembre et qu'il conclut que l'offre de l'entreprise AMIAUD est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de prix et de valeur technique ;

Considérant que le rapport d'analyse des offres est présenté en séance du Conseil municipal ;

Rappel synthétique du classement des offres

Entreprise	Montant HT	Note technique /60	Note prix /40	Note finale /100
AMIAUD	60 277,79 €	60	37,97	97,97
MISSENARD	57 221,66 €	56	40	96

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ATTRIBUE le marché de remplacement de la chaufferie de la salle des fêtes « La Pastourelle » à l'entreprise AMIAUD ;
- DIT que le montant du marché s'élève à 60 277,79 € HT ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Gilbert ARRIVE



Le Maire
Emilie DUPREY

